



Éthique et déontologie des accompagnantes 'Doula des Lunes'

www.douladeslunes.com • contact@douladeslunes.com • SIREN 751 728 999

Ce code éthique et déontologique présente la base de la posture professionnelle des doulas formées par l'école 'Doula des Lunes'. Les doulas qui en sont signataires s'engagent à le respecter sans condition.

Ni l'école 'Doula des Lunes', ni Élodie CUSSIGH en sa qualité de fondatrice, ne sauraient être tenues responsables en cas d'abus ou non-respect de ce code éthique.

Si chaque accompagnante exerce selon ses propres compétences, sensibilités et limites personnelles, la 'Doula des Lunes' signataire de ce code éthique et déontologique s'engage à placer l'Humain au cœur de ses relations clientèles et inter-professionnelles dans le but d'œuvrer ensemble vers un monde périnatal plus conscient, plus doux et plus respectueux.

Cadre professionnel

La doula est une personne ressource au service des femmes, des couples et des familles. Tel un fil rouge, elle accompagne avec le cœur et de manière entièrement non médicale, tous les grands passages de la vie, et en particulier l'aventure de la grossesse et du devenir parent.

La doula signataire de ce code éthique et déontologique s'engage à travailler en conscience en respectant, sans réserve, les conditions suivantes :

1. Exercer suivant les valeurs fondamentales d'accueil inconditionnel, de non-jugement et de bienveillance,
2. Respecter la discrétion professionnelle et le principe de confidentialité,
3. Avoir une pratique 100% non médicale,
4. Incarner une posture professionnelle éthique et altruiste,
5. Faire activement partie du monde des doulas.

Développement

1. Exercer suivant les valeurs fondamentales d'accueil inconditionnel, de non-jugement et de bienveillance

- La doula est au service des femmes, des couples et des familles qu'elle accompagne et n'influence aucunement les choix de ses clients selon ses propres convictions ou ses vécus personnels.
- La doula s'engage à respecter la culture, les croyances spirituelles, les besoins, les envies et les projets de chacun de ses clients dans une démarche respectueuse, positive et non jugeante.
- La doula soutient les futurs et jeunes parents qu'elle accompagne dans le respect de leurs choix et de leurs cheminements personnels en privilégiant une communication consciente et bienveillante basée sur les méthodes de l'écoute active.
- La doula incarne sa posture d'accompagnante avec loyauté, intégrité et respect. Son engagement premier est d'établir et de maintenir un climat de confiance entre elle et sa clientèle.

2. Respecter la discrétion professionnelle et le principe de confidentialité

- La doula s'engage à ne pas divulguer de manière publique les informations personnelles et intimes qui lui ont été partagées dans le cadre de ses fonctions.
- La doula garantit à ses clients le respect de leur vie privée, notamment sur les médias web et les réseaux sociaux en s'assurant de leur accord préalable avant de partager publiquement photos ou témoignages écrits les concernant.
- Dans une démarche d'analyse de pratique ou de supervision professionnelle entre doulas, la doula s'engage à ne pas divulguer des informations permettant de reconnaître l'identité de sa clientèle.

3. Avoir une pratique 100% non médicale

- La doula est une professionnelle de l'accompagnement à la naissance et sa pratique est entièrement non médicale.
- Les compétences de la doula se situent en premier lieu dans une qualité de présence et un savoir-être empathique et bienveillant. La doula accompagne principalement sa clientèle sur les plans émotionnel, affectif, pratique, organisationnel et/ou informatif.
- L'accompagnement d'une doula est complémentaire à celui d'une sage-femme, d'un gynécologue ou d'un médecin et ne remplace en aucun cas le suivi médical de la mère avant ou pendant la grossesse, lors de l'enfantement et durant toute la période du postpartum.
- La doula ne pratique aucun examen ou acte médical et n'a aucune compétence pour établir un diagnostic ou une prescription.

- La doula n'a aucune compétence pour établir un suivi médical de grossesse.
La doula n'a aucune compétence pour surveiller ou pratiquer un accouchement.
- La présence de la doula lors d'un accouchement est relative à la prise en charge médicale de celui-ci par une maternité, un médecin, une sage-femme hospitalière ou une sage-femme pratiquant les AAD (Accouchement Accompagné à Domicile).
- La doula n'est pas apte à accompagner sa clientèle durant un ANA : Accouchement Non Assisté médicalement.
- La doula ne donne aucun conseil à visée médicale et s'engage à rediriger les futurs et jeunes parents vers des sages-femmes, médecins ou autres thérapeutes en cas de demande dépassant le cadre de ses compétences strictement non médicales.

4. Incarner une posture professionnelle éthique et altruiste

- La doula s'engage à incarner une posture soutenant « *amie des Sages-Femmes* » en veillant à pratiquer dans la justesse de son cadre professionnel strictement non médical.
- La doula s'engage à faire preuve d'honnêteté, de confiance, de disponibilité et de ponctualité envers sa clientèle et envers tous les autres professionnels qu'elle est susceptible de croiser lors de sa pratique.
- La doula ne doit en aucune façon, directement ou implicitement, porter atteinte au libre choix de sa clientèle de prendre une décision ou de contacter un autre professionnel susceptible de répondre à ses besoins. Au contraire, la doula se doit de faciliter le lien entre sa cliente et des tiers aptes à l'accompagner différemment.
- La doula s'engage à informer sa clientèle des coûts de ses services et s'assure d'obtenir sa pleine approbation à ce sujet avant le début des prestations.
- La doula se doit d'être à jour dans ses déclarations administratives, cotisations et assurances professionnelles.
- De part la qualité de sa pratique professionnelle, la doula s'engage à véhiculer une image honnête, éthique et altruiste du métier de doula. De ce fait, la doula s'engage à s'abstenir d'exercer sa pratique dans des circonstances, des lieux, des états intellectuels, émotionnels ou physiques susceptibles de compromettre la qualité de ses services.

5. Faire activement partie du monde des doulas

- La doula s'engage à nourrir régulièrement sa pratique et à mettre à jour ses acquis par le biais de la formation continue : stages, colloques, ateliers, retraites, conférences...
- La doula s'engage à tisser des liens de qualité avec ses consœurs afin de trouver, elle-même, le soutien émotionnel et l'écoute professionnelle nécessaire à sa prise de recul clientèle.
- La doula s'engage à connaître — et si possible, à intégrer — les différents réseaux professionnels et associatifs liés au monde des doulas, de la périnatalité et du devenir parent.
- La doula s'engage à cultiver un esprit de solidarité, de respect et d'accueil bienveillant envers ses consœurs de formation ainsi que celles issues d'autres écoles.



Éthique et déontologie des accompagnantes 'Doula des Lunes'

Première version du 4 Juin 2021
Dernière version du 30 Juin 2023

éditée par l'équipe pédagogique de l'école 'Doula des Lunes'

Élodie CUSSIGH
Directrice

Marie THOULON
Formatrice

Vanessa DAGORN
Formatrice

Engagement professionnel

Je soussignée

née le à

m'engage à respecter ce Code éthique et déontologique dans ma pratique de doula.

Année de formation dans l'école 'Doula des Lunes' :

Fait à le

Signature :